Bulletin Officiel Périodique (ne paraît pas de mi-juin à mi-août)

URBRASCO T.T.

Secrétaire Nolmans Lucienne

Rue Timmermans 28

2: 02/345.73.50

E-Mail: urbrasco.tt@telenet.be

Section Tennis de Table

an | 77

N° 28

Pg 1 123

Saison 2022-2023

Bruxelles, le 29 mai 2023

Compte-rendu de l'Assemblée générale statutaire du 23.5.2023

Etaient présents : Pour

Pour le comité : Renière Président

Deron, Flamand, Koch et Rillaert, Membres

Nolmans, Secrétaire.

Pour les cercles: Nolmans (AEZ), Van Ende (AMI), Galloy (ATTPV), Quertinmont (BNP Paribas Fortis), Van den Heuvel (BNB), Boucsin (Bruxelles Finances), Schampaert (CPASB), Van Den Bergh (Cour des Comptes), Renière (CTT Profs), Genin (Fluxys), Durieu (Forever), Languiller (Intero), Gliksberg (Maccabi-Médiastar), Vanden Heynde (Mercedes), Detaille (Partenamut), Loos (Phénix TT), Van Bogaert (POLBRUNO-Evere), Lefevre (RTBF), Leonard (Sabca), Brackman (SN TT), Malef (SPRS), El Hassouni (TIB) et Gilbert (Tractebel).

Les clubs ARSPB et Sibelga n'étant pas représentés se voient infliger l'amende statutaire de 10 euros.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et ouvre la séance à 19h.15

1. - Allocution du Président :

Mesdames, Messieurs, Chers Secrétaires,

Je vous remercie d'être présents et vous souhaite la bienvenue à notre assemblée générale statutaire.

Lors de la saison, nous avons appris le décès de trois joueurs, Christophe Adame de Phénix, Rafael Guerrero, ancien joueur d'Arts et Loisirs, de Dalkia et de Phénix, Jacques Van Frachen ancien joueur d'Electrabel. Je vous demande de respecter une minute de silence en leur mémoire.

Comme chaque année, nous espérons accueillir de nouveaux membres dans le comité. Nous sommes heureux de pouvoir vous proposer la candidature d'Yves Vandermaelen de Tractebel.

Pour la saison prochaine, nous vous informons qu'il n'y aura plus de carnets d'arbitrage. Vous pourrez donc inviter les joueurs adverses à effectuer une photo de la feuille de match et à la scanner pour Jean-Pierre. Prévoyez peut-être un nombre suffisant de photocopies.

Nous savons que les amendes sont un problème pour certains clubs. Nous vous informons que déjà durant cette saison, nous n'avons pas infligé d'amende pour des erreurs d'écriture sur les feuilles de match. Seules restent les amendes pour les forfaits.

Nous vous informons que, comme dans d'autres domaines, l'assurance pour les joueurs a augmenté. Cette augmentation aura une conséquence sur le prix de l'inscription individuelle.

Je terminerai en remerciant les membres du comité pour leur travail et leur implication ; certains de manière sporadique, d'autres de manière quasi quotidienne. Mention spéciale pour deux « vétérans » : Philippe qui reste dans le comité pour donner un coup de mains quand cela sera nécessaire mais qui ne désire plus s'arracher les cheveux après une trentaine d'années passées dans les chiffres et Jacques qui après des dizaines d'années passées dans le comité a choisi d'émigrer loin de Bruxelles. Un tout grand merci à tous les deux. Bonnes vacances à toutes et tous !

2. – Rapport de la secrétaire : saison 2022-2023

Bonjour à tous,

Je n'ai pas grand-chose à dire concernant le déroulement de l'interclub de cette saison : pas de remarque sur les feuilles d'arbitrage, donc pas d'incident majeur, pas d'appel à la commission de discipline.

Le seul bémol c'est le nombre croissant des forfaits partiels et totaux surtout aux matches retour, malgré la possibilité d'aligner un joueur de la dernière équipe pour éviter l'amende et pas d'amende si cette dernière équipe est incomplète à cause du déplacement du joueur en question.

Je comprends bien vos difficultés à motiver certains joueurs qui se fichent pas mal des amendes bien que ce soit parfois vous qui les payiez de vos deniers, mais que faire sinon les écarter et inscrire moins d'équipes mais plus fiables?

J'en profite pour attirer votre attention sur le fait que, si un des joueurs est souffrant ou blessé, ou si un autre joueur est présent et peut jouer suivant la liste de force, ils peuvent se présenter à la table et faire un point pour chaque set (score 1-11x3) il n'y a pas d'amende pour WO. Beaucoup d'entre vous n'y pensent pas.

Résultats des votes secrétaires si moins de 60 équipes seraient inscrites la saison prochaine 10 sont pour des équipes complètes, 12 sont pour rester en l'état, 1 n'est ni pour l'un ni pour l'autre et 6 n'ont pas répondu. Il s'agit de ARSPB, BNB, CPASB, COUR DES COMPTES et INTERO -.

Il faut dire aussi que si on inscrit une équipe pour déclarer forfait après une semaine d'inter club, cela fait un bye de plus. Si l'on pouvait éviter ce désagrément en étant prudent lors des inscriptions......

A présent, une petite remarque au sujet des Challenges de doubles

Quand les matches sont terminés, il est de bon ton que le donateur rassemble les finalistes pour la remise des prix. De plus, un petit merci aux membres du comité qui se sont mobilisés pour gérer le bon déroulement des matches, cela fait toujours plaisir

Je vous retrouve avec plaisir en septembre.

Lucienne Nolmans

3. – Réélection de membres du comité exécutif :

Election pour un terme de deux ans de 3 membres du Comité exécutif sortants et rééligibles soit DERON Philippe (CTT Profs), NOLMANS Lucienne (AEZ) et RILLAERT Jean-Pierre (AEZ) Leur réélection est approuvée à main levée

4. – Election d'un membre du comité exécutif :

Election pour un terme de 1 an de VANDERMAELEN Yves (TRACTEBEL) en remplacement de KOCH Jacques (démissionnaire)

Son élection est approuvée à main levée

5. – Modification de l'article 7c) des statuts :

Augmentation de la cotisation individuelle suite à l'augmentation de l'assurance à $8 \in$ Sa modification est approuvée à main levée

6. – Réponses aux questions des secrétaires:

- M. Loos trouve que les amendes pour forfait partiel, devraient être supprimées car elles ne motivent pas plus les joueurs à jouer.
- M. Van Rossem signale que le nombre de joueurs diminue chaque année d'où moins d'équipes alignées. Deux facteurs contribuent à ce phénomène : le nombre de bye et les interruptions de l'inter club lors des vacances scolaires.
 - M. Renière répond que le fait d'inscrire des équipes et de déclarer forfait général dès la 1^{ère} semaine crée un bye supplémentaire. De plus la plupart des meilleurs joueurs considèrent l'URBRASCO comme un entraînement supplémentaire, considéré parfois comme facultatif. Nous avions déjà débattu de ce sujet l'an passé et la plupart des secrétaires étaient d'accord pour maintenir l'amende pour forfait partiel afin d'éviter de se retrouver avec un championnat "2 joueurs contre 2 joueurs" et surtout, d'éviter les "magouilles"
- M. Van Den Bergh dit qu'en Fédération il est possible d'inscrire une équipe supplémentaire jusqu'à fin août dans la dernière division.
- M. Van Rossem désire réunir les secrétaires et ques membre du Comité pour trouver de quoi améliorer de déroulement de l'inter club. Elle devrait se faire lors d'une semaine sans matches dans la période de sept. à déc. (durant les congés scolaires d'automne)
 - M. Renière répond que cette idée a déjà été émise par M. Fostier mais est restée au point mort.
- M. Schampaert demande dans quelle situation se trouve l'inter banque ? M. Renière lui répond que tant qu'ils ont de l'argent en caisse ils continuent et pas mal de joueurs jouent aussi à l'URBRASCO.
 - M. Loos dit qu'il y a encore 14 équipes en inter banque dont 6 de Fortis
- M.Brackman émet l'idée de recommencer les tournois.

La séance se termine vers 20h30.

Compte-rendu de la séance du Comité exécutif du 23 mai 2023

Présents: Deron, Flamand, Renière, Rillaert, Membres

Nolmans, Secrétaire.

1. Attribution des fonctions au sein du Comité

Mr Renière : Président, responsable des challenges de doubles.

Me Nolmans : secrétaire

Mr Deron : Vice Président et responsable des challenges de doubles.

Mr Rillaert : préposé aux affiliations et responsable de l'établissement des classements individuels, par

équipes et des vérifications des feuilles d'arbitrage.

Mr Vandermaelen: trésorier

Mr Flamand : trésorier adjoint et responsable des challenges de doubles.

Les membres du Comité se partageront les présences aux finales des challenges par équipes

2. Suppression d'équipes :

Conformément à l'article 14b) du règlement (voir sur le site), un club peut renoncer à inscrire une ou plusieurs équipes pour la saison suivante. Il faut se conformer strictement au prescrit du dit article.

Les demandes doivent parvenir au secrétariat AU PLUS TARD le 30-6-2023.

3. Formulaires - Rappel:

Les formulaires indispensables pour l'affiliation des <u>clubs</u> et de leurs joueurs pour la saison 2023-2024, sont joints au présent B.O.Ils doivent parvenir au secrétariat, <u>au plus tard le 30-6-2023</u> (absolument nécessaire pour la formation des divisions et des séries du championnat 2023-2024)

- a) Le bulletin d'affiliation des clubs.
- b) Le bon de commande du matériel : la liste des abonnements supplémentaires au <u>BULLETIN OFFICIEL</u>. (N.B. Les secrétaires des clubs sont abonnés d'office - aux frais de leur club). Les clubs peuvent également commander des B.O. supplémentaires : ce sont ces noms-là qui doivent être mentionnés sur le formulaire ad hoc, sans oublier leurs adresses postales ou E-mail.

Doivent parvenir au préposé aux affiliations individuelles - en l'occurrence Jean-Pierre RILLAERT, soit par courrier postal, soit par E-mail (<u>Urbrasco.tt@telenet.be</u>) - <u>au plus tard le 30-8-2023</u>, ceci étant la date limite, mais il est vivement recommandé de les transmettre le plus rapidement possible afin de pouvoir étaler son travail :

- a) La liste de force des joueurs à affilier, classés par ordre d'excellence.
- b) Les attestations patronales (obligatoires et individuelles pour les joueurs d'appoint).
- c) Les bulletins d'affiliation individuelle des **nouveaux joueurs** à affilier (ou des anciens en cas de modifications : d'adresse, adresse e-mail, GSM, Club, etc.). Ceci est indispensable pour disposer d'un fichier mis à jour.

NB: Ces formulaires sont aussi disponibles sur le site à la rubrique « URBRASCO »

4. Calendrier Saison 2023-2024:

Vous trouverez en page 5 le calendrier pour la saison 2023-2024.

LE COMITE EXECUTIF

CALENDRIER OFFICIEL SAISON 2023-2024

Assemblée générale		Mardi	05.09.2023
Championnat - Semaine	1 2 3 4 5 6 7 8	Semaine	Du18 au 21.09.2023 du 25 au 28.09.2023 du 02.au 05.10.2023 du 09 au 12.10.2023 du 16 au 19.10.2023 du 06 au 09.11.2023 du 13 au 16.11.2023 du 20 au 23.11.2023 du 27 au 30.11.2023
Semaine libre pour matches remis cause intempéries ou grèves			du 04 au 07.12.2023
Challenges - 1 ^{er} tour Challenges - 2 ^e tour			du 11 au 14.12.2023 du 18 au 21.12.2023
Championnat - Semaine Challenges - 3° tour Semaine libre pour matches remis cause intempéries ou grèves	10 11 12 13 14 15		du 08 au 11.01.2024 du 15 au 18.01.2024 du 22 au 25.01.2024 du 29.01 au 01.02.2024 du 05 au 08.02.2024 du 12 au 15.02.2024 du 19 au 22.02.2024 du 11 au 15.03.2024
Championnat - Semaine Championnat - Semaine	17 18		du 18 au 21.03.2024 du 25 au 28.03.2024
Finales des Challenges			du 08 au 11.04.2024
Challenges doubles Claude DEGIMBE T.I.B. (Divisions 2 et 3)		Mardi	16.04.2024
Tours finals Divisions 1, 2 et 3 Matches des montants suppl Div. 1, 2 et 3		Jeudi	25.04.2024
Challenges doubles (Divisions Honneur et 1)		Lundi	22.04.2024
Assemblée générale statutaire		Mardi	28.052024

URBRASCO T.T.

BULLETIN D'AFFILIATION

Dénomina	ation du Club:				SAISON: 2023/2024	
Siège soci	ial de la firme:					
Composit	tion du comité pouvant en	gager valablement le cl	ub			
1) Nom:		Prénom:	Titre	e:		
2) Nom:		Prénom:	Titre	e :		
3) Nom:		Prénom:	Titre	9:		
4) Nom:		Prénom:	Titre):		
5) Nom:		Prénom:	Titre):		
6) Nom:		Prénom:	Titre):		
Données	concernant le Secrétaire	Les fact	ures doivent-elles être ad	ressées au Secrétaire?	: oui O non, au Trésorier O	
Nom:		Prénom:	Adre	esse courriel (E-mail):		
Adresse p	our la correspondance sport	tive:				
Adresse p	rivée pour l'expédition du co	urrier recommandé:				
N° de tél. լ	privé:	N° de tél. bureau:	N° c	le fax:	N° de GSM:	
Données	concernant le Trésorier	Les fact	ures doivent-elles être ad	ressées au Trésorier?:	oui O non, au Secrétaire O	
Nom:		Prénom:	Adresse courriel (E-mail):			
Adresse p	our la transmission des fact	ures:				
N° de tél. լ	privé:	N° de tél. bureau:	N° c	le fax:	N° de GSM:	
Données	concernant les capitaines	d'équipes				
Equipe A	Nom:	Prénom:	Tél privé:	GSM:	Tél bureau:	
Equipe B	Nom:	Prénom:	Tél privé:	GSM:	Tél bureau:	
Equipe C	Nom:	Prénom:	Tél privé:	GSM:	Tél bureau:	
Equipe D	Nom:	Prénom:	Tél privé:	GSM:	Tél bureau:	
Equipe E	Nom:	Prénom:	Tél privé:	GSM:	Tél bureau:	
Equipe F	Nom:	Prénom:	Tél privé:	GSM:	Tél bureau:	

Données concernant le local ou les compétitions de votre club auront lieu **Salle A:** Equipe(s)...../...../...../...../....../......Adresse: Moyens de transport: Bus: Tram: Métro / train: Parking aisé: oui O non O Douches: oui O non O Bar: oui O non O Restauration: oui O non O Accès aux moins-valides : oui O non O N° de téléphone de la salle: Nom du responsable: Adresse parking: **Salle B:** Equipe(s)...../...../...../...../....../......Adresse: Métro / train: Moyens de transport: Bus: Tram: Parking aisé: oui O non O Douches: oui O non O Bar oui O non O Restauration: oui O non O Accès aux moins-valides : oui O non O N° de téléphone de la salle: Adresse parking: Nom du responsable: Nombre d'équipes à engager:.... Nombre total de tables: Données concernant les rencontres (jour, heure de début, alternance des équipes -at home ou away, demande pour jouer sur deux tables, commentaires) Equipe Jour Heure Alternance avec équipe... Deux tables Commentaires oui O non O Equipe A oui O non O Equipe B oui O non O Equipe C oui O non O Equipe D oui O non O Equipe E oui O non O Equipe F

Le secrétaire, (1)

(1) Les signatures du Président et du Secrétaire sont seules autorisées.

Fait à , le / 2023

A RENVOYER AU SECRETARIAT DE L'URBRASCO T.T. AU PLUS TARD LE 30 JUIN accompagné du double de la liste des joueurs à affilier, classés par ordre d'excellence.

L'original de cette liste, ainsi que les attestations patronales seront envoyés au préposé des affiliations individuelles.

Adresse du Secrétariat de l'URBRASCO: Rue Timmermans 28 à 1190 Forest

Téléphone: 02/345.73.50 (Après 11h.)

Adresse courriel (E-mail): urbrasco.tt@telenet.be

Adresse de préposé aux affiliations individuelles: M. RILLAERT, Rue Timmermans 28 à 1190 Forest

Le Président, (1)

Téléphone: 02/345.73.50 - G.S.M.: 0476/37.44.88 Adresse courriel (E-mail): jeanpierre.rillaert@telenet.be

Affiliation à l'URBRASCO T.T.

Saison: 2023/2024

A REMPLIR PAR L'A	AFFILIE			
NOM DU CERCLE URBRASCO	<u> </u>			
JOUEUR:				
NOM		PRENOM		
RUE		N°		Bte
RUE LOCALITE				
SEXE DATE DE 1				
TELEPHONE Privé:	Bureau:			
GSM:	E-MAIL:			
DERNIERS CLASSEME				
A L'URBRASCO	en:			
NOM ET MATRICULE DU CLUI	В			
EN INTERBANQUE	en :			
NOM ET MATRICULE DU CLU	B			
EN FEDERATION OUVRIERE	en :			
NOM ET MATRICULE DU CLU	B∵∵∵∵∵∵			
A LA FED. ROYALE BELGE	en:			
NOM ET MATRICULE DU CLU				
CLASSEMENT SOUHAITE À L'I	URBRASCO			
Je soussigné, déclare avoir pris connaissand statuts et règlements de l'URBRASCO T.T. Date Signature			oère, mère ou	tuteur de l'intéressé, pour cette affiliation. Signature

A envoyer au préposé des affiliations individuelles.

Préposé aux affiliations individuelles:

J-P. RILLAERT, Rue Timmermans 28 à 1190 Forest - Téléphone: 02/345.73.50 (après 11h)

E-Mail: urbrasco.tt@telenet.be

Monsieur Jean-Pierre RILLAERT

Préposé aux affiliations individuelles à l'URBRASCO TT Rue Timmermans 28 1190 FOREST

Monsieur le préposé,	
Je vous prie de trouver ci-annexées les différentes attestations concernant le cercle de tennis de	
table(nom du cercle) qui vous sont indispensables pour l'affiliati	OI
individuelle des joueurs;	
1- La liste de force reprenant(1) joueurs;	
2- L'attestation patronale concernant(1) joueurs;	
3- Les formulaires d'affiliation individuelle de(1) joueurs	
Certifié sincère,	
Fait àlele	
Le Secrétaire du cercle	
(nom)	

(1) nombre de joueurs

URBRASCO T.T.

ATTESTATION PATRONALE

destinée à l'affiliation de joueurs à l'URBRASCO

Le(a) soussigné(e)		(Noi	m et Prénom),
		(Titı	e ou Grade)
au		(Ser	vice)
de/du		(Nom de la Firme o	u du Département) ,
certifie que les personnes	mentionnées ci-dessous f	ont partie du personnel rén	nunéré par le (a)
		(Nom de la Firme ou	Département) à l'un des
titres suivants:			
2) travailleur du Cadre3) travailleur du Trois4) agent contractuel s	nsionné qui était occupé juséedents.);	a (pré) pension à un
Soit(1) (personnes)		Bruxelles,	le(DATE)
Cachet de la firme		Signat	ure du responsable

(1) nombre de personnes reprises sur la liste



Date et Signature du joueur

Da	ate :
ATTESTATION PATR	CONALE
Nom de la Société :	
Je soussigné,	(Nom et prénom)
certifie que je travaille bien dans cette entreprise.	

URBRASCO T.T. SAISON: 2023/2024 CLUB:	
---------------------------------------	--

Liste des joueurs à affilier classés par ordre d'excellence

N° d'ordre de force 1	NOM & Prénom 2	Joueur d'appoint 3	Classement URBRASCO 4	Classement autre fédé. 5	Classement souhaité 6	Sexe 7	Date de naissance 8	Remarques	Réservé au C. E.

Instructions:

- (1) Place occupée par le joueur dans la liste de force. Le premier joueur sera donc repris sur la première ligne et le n° 1 lui sera attribué. Le 2^{ème} joueur occupera la 2^{ème} ligne et le n° 2 lui sera attribué, etc...
- (2) Inscrire lisiblement le nom et le prénom du joueur.
- (3) Annoter les lettres "**JA**" s'il s'agit d'un joueur d'appoint, "**P**" s'il s'agit d'un joueur faisant partie du personnel de la société ou « **A** » s'il s'agit d'un joueur assimilé.
- (4) Indiquer le classement individuel du joueur tel qu'il figure sur la liste établie par l'URBRASCO TT pour la saison **2020/2021** compte tenu des performances de la saison écoulée.
- (5) Indiquer le classement actuel obtenu dans une autre fédération en précisant de quelle fédération il s'agit;
 N.B.: Pour les nouveaux affiliés il y lieu de préciser en outre l'année relative à ce
- (6) Indiquer pour les nouveaux affiliés seulement le classement souhaité.
- (7) Indiquer "M" pour les hommes et "F" pour les femmes.
- (8) Indiquer la date de naissance.

classement.

N.B.: Les renseignements (7) & (8) vous sont demandés pour des raisons de statistiques.

Comme prévu par le règlement, **l'original** de la liste de force, l'attestation patronale et les formulaires d'affiliation individuelle dûment complétées, doivent parvenir au préposé aux affiliations individuelles <u>au plus tard une semaine avant l'AG de septembre</u>, sous peine de ne pouvoir aligner d'équipes en début de championnat.

Un duplicata de la liste de force doit être transmis au secrétariat avec le bulletin d'affiliation du club, ou dans les délais les plus courts.

BON DE COMMANDE

A complete	r et a remettre au secreto	ariat au pius tara le 30 juin prochain .
	Cercle:	
Nombre de	joueurs à affilier :	
		lles, le 2023. crétaire,
		(signature)
		(nom)
A compléte	AU BULLE (hors celu er et à renvoyer au secrét	SUPPLEMENTAIRES TIN OFFICIEL ui du secrétaire) ariat au plus tard le 30 juin prochain.
NOM	PRENOM	ADRESSE (rue, n°, code postal, n° de la boîte)
110112	7 1121 101/1	ou Adresse E-mail
1.		
2.		
3		
4		
5		
6		
	Le sec	lles, le 2023. crétaire,
		(signature)
	((nom)